



**Fédération Nationale de l'Enseignement,
de la Culture et de la Formation Professionnelle
Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière**

FNEC FP FO

2, place de la Gare de l'Etat 44 200 Nantes

À Nantes, le 18 mars 2020

Objet : Votre courrier du 18 mars avec pour objet « Coronavirus – Covid-19 / Continuité d'activité et pédagogique / Note n°3 »

Monsieur le recteur,

Nous avons pris connaissance de la note n°3 que vous avez adressée aujourd'hui aux directeurs d'école, IEN du 1^{er} degré et chefs d'établissement, donnant vos consignes en trois points dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire traversée par notre pays :

1. *Plan de continuité d'activité ;*
2. *Continuité pédagogique ;*
3. *Veiller plus particulièrement aux familles éloignées du numérique et de l'école.*

Avant de vous faire part de nos remarques à la lecture de ce document, nous tenons à vous rappeler notre attachement aux services publics mais également à la santé de l'ensemble des personnels, actuellement mis en danger par l'épidémie. Nous en profitons également pour réaffirmer notre attachement indéfectible aux droits statutaires des personnels.

Nous rappelons que la crise sanitaire que nous traversons actuellement est aggravée par le manque de moyens criant dont sont victimes les hôpitaux, du fait des politiques austéritaires menées par les gouvernements successifs depuis trois décennies : à titre d'exemple, ce sont ainsi 120 000 lits d'hôpitaux qui ont été supprimés en 26 ans.

Dans ce contexte se tiendra un CTA « dématérialisé » le 23 mars prochain. Pour enrayer la pénurie dont sont victimes les services publics, nous considérons qu'il est urgent de décider l'annulation immédiate de toutes les suppressions de postes prévues à la rentrée, ainsi que de mettre en œuvre les créations de postes et les ouvertures de classe revendiquées par les personnels avec leurs organisations syndicales.

Concernant le plan de continuité d'activité et l'accueil des enfants de personnels soignants

L'accueil des élèves dans les écoles et les établissements scolaires a été fermé, afin de stopper la propagation du Coronavirus, conformément aux consignes gouvernementales.

A l'heure du confinement généralisé, il est remarquable que nombre de collègues se soient portés

Mail: fnecfpo.acnantes@gmail.com

volontaires pour assurer la garde des enfants de personnels soignants. Il vous revient cependant d'assurer la protection de tous les personnels. Nous vous demandons donc de réaffirmer que la garde d'enfants se fera exclusivement sur la base du volontariat hors missions statutaires.

Nous demandons que cessent immédiatement toutes les formes de pression hiérarchique que peuvent subir des collègues, enseignants et non enseignants, notamment les personnels administratifs en établissement comme en service académique, à qui il est demandé d'assurer la continuité administrative ou la sécurité des personnes et des biens.

Nous rappelons que de telles injonctions sont totalement contradictoires avec les mesures de confinement données par le Président de la République et le Premier ministre. Vous trouverez ci-après un exemple d'injonction tout à fait inacceptable :

Nous venons de recevoir de nouvelles directives de Monsieur le Recteur que nous vous communiquons aussitôt :

- **Plan de continuité d'activité : les enfants de personnels soignants doivent être accueillis obligatoirement dans les établissements scolaires et encadrés par des professeurs. Ainsi, je souhaite pouvoir établir une liste d'enseignants que je solliciterais le cas échéant. Veuillez m'adresser vos disponibilités éventuelles sur des demi-journées, je vous tiendrai informés.**
- **Plan de continuité pédagogique : chaque famille doit être contactée par téléphone une à deux fois par semaine par le professeur principal pour faire un point sur le travail de l'élève, échanger avec la famille sur le suivi de son enfant.**

Concernant les directeurs d'écoles, nous rappelons que ces derniers ne sont pas supérieurs hiérarchiques : contrairement à ce qui a été fait dans plusieurs départements, il ne leur revient pas de désigner eux-mêmes les adjoints qui seraient mobilisables, ni d'établir des plannings de roulement. Les directeurs d'école sont avant tout des enseignants, professeurs des écoles ou instituteurs, et n'ont aucune obligation de se rendre à l'école s'ils ne sont pas volontaires.

Nous considérons que la garde des enfants de personnels soignants est un dernier recours, notamment d'un point de vue sanitaire : il est en effet difficile d'accueillir à la fois un groupe de 8 à 10 élèves et de limiter les échanges afin d'éviter toute contamination... Dans ces conditions, la continuité pédagogique ne peut par ailleurs pas être réellement assurée.

Nous constatons enfin que l'employeur n'a pris aucune disposition particulière pour préserver la santé des personnels sur leurs lieux de travail. Il nous apparaît totalement indispensable que le matériel nécessaire soit mis à disposition des personnels (gants, masques, serviettes à usage unique, gel hydroalcoolique à hauteur des besoins...) : quelles dispositions ont ainsi été prises pour équiper massivement les locaux ?

Concernant la continuité pédagogique

Dans tous les établissements, les collègues ont pris les mesures pour transmettre par divers moyens des supports pédagogiques et maintenir un lien avec les familles les plus fragilisées.

C'est déjà beaucoup et les enseignants ont déjà fort à faire avec le « télétravail », la création des supports pédagogiques et des « ENT » qui supportent très mal le nombre extrêmement important de

connexions. Nous rappelons par ailleurs que beaucoup d'enseignants sont pour la plupart également parents d'élèves et, à ce titre, s'occupent également de leurs enfants.

Là encore, nous dénonçons les pressions en tout genre qui peuvent être exercées et qui peuvent devenir facteurs de stress : courriels d'IA-IPR, d'IEN, des DASEN, etc.

L'injonction de téléphoner une à deux fois par semaine aux familles n'est ni acceptable, ni tenable. Nous considérons que les professeurs principaux et directeurs d'école, avec leurs collègues, doivent être libres de fixer la fréquence et le moyen de contacter les familles (SMS, appel, courriel). C'est sur un principe de confiance accordée aux enseignants que nous parviendrons à surmonter la crise, notamment aux professeurs principaux qui ont aujourd'hui déjà fort à faire, dans des conditions difficiles (conseils de classe en distanciel, orientation 3^{ème}, 2^{nde} pro et GT, Terminales...).

Par ailleurs, le fait de fournir le numéro de téléphone privé pose de sérieux problèmes d'un point de vue des libertés démocratiques et du droit à la déconnexion. Vous n'ignorez sans doute pas non plus qu'une utilisation prolongée des outils numériques peut provoquer des problèmes de santé certains : nervosité, insomnie, épilepsie, etc.

Concernant les familles éloignées du numérique et de l'école

Monsieur le recteur, l'urgence est avant tout de protéger les personnels.

Nous sommes quelque peu estomaqués par le dernier point de votre courrier, qui demande aux collègues de ne pas suivre les préconisations gouvernementales en matière de confinement et de limitation des déplacements !

Il est parfaitement inacceptable de « suggérer » de délivrer les cours, manuels, etc. en utilisant les commerces de proximité. Une telle formulation, qui sème la confusion, doit être retirée. C'est en bonne intelligence, et au cas par cas, que les possibilités de suivi des élèves les plus en difficulté seront examinées.

Veillez recevoir, Monsieur le recteur, l'expression de notre parfaite considération.

Le coordinateur académique de la FNEC-FP **FO**

de l'académie de Nantes

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Adrien Leclerc', written over a faint grid background.

Adrien Leclerc